



## Centre de Formation à Distance

### **COURS DE GESTION DE BASE**



## **Ce cours est publié par**

Centre de Formation à Distance

Frankrijklei 127

2000 Anvers

## **Copyright**

© CFD, Frankrijklei 127, 2000 Anvers

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération, ou transmis sous aucune forme ou par aucun moyen, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou toute autre manière, sans l'autorisation préalable écrite de l'auteur ou du CFD.

Malgré tous les soins apportés à la composition du texte, ni l'auteur, ni l'éditeur, ni le CFD ne peuvent être rendus responsables du dommage qui pourrait résulter directement ou indirectement d'une erreur qui pourrait figurer dans cette édition. Toutes les informations dans ce cours le sont à titre informatif et ne donnent qu'une idée des questions posées lors de l'examen.

## **Table des matières**

1	L'entrepreneur indépendant	11
1.1	Les qualités et compétences d'un indépendant débutant	11
1.1.1	Connaissances professionnelles et expérience	11
1.1.2	Travailler de manière efficace	11
1.1.3	Connaissance de gestion de base	12
1.1.4	Compétences communicationnelles	12
1.1.5	Sens de l'organisation	12
1.1.6	Être autonome et prendre ses responsabilités	12
1.1.7	Sens de risque	12
1.1.8	Sens de l'innovation	12
1.2	Test de connaissances: êtes vous 'l'entrepreneur idéal'?	13
1.3	Esprit d'entreprise (questions semblables à celles de l'examen)	15
1.4	Conditions de l'entrepreneur indépendant	16
1.5	La capacité d'exercer le commerce.	16
1.6	Des professions incompatibles	16
1.7	Indépendant à titre principal ou à titre complémentaire.	17
1.8	Une profession réglementée	17
1.9	Les formalités administratives à accomplir lors de la création	18
1.10	Créer une entreprise: conditions légales	19
1.10.1	Choisir le type et le nom de l'entreprise	19
1.10.2	Inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)	19
1.10.3	Ouverture d'un compte bancaire	20

1.10.4	Demande d'identification à la TVA	20
1.10.5	Affiliation à une Caisse d'Assurances sociales	20
1.10.6	Preuve de connaissances de gestion de base	20
1.10.7	Preuve des connaissances professionnelles	21
1.10.8	Professions qui requièrent une autorisation	23
1.10.9	Permis d'environnement	23
1.10.10	Entrepreneurs enregistrés	23
1.10.11	Activités ambulantes et foraines	24
1.10.12	Autorisation sécurité chaîne alimentaire	24
1.10.13	La carte professionnelle pour ressortissants étrangers	24
1.10.14	Embaucher du personnel	24
1.11	Définitions	25
1.11.1	Guichet d'entreprises	25
1.11.2	Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)	26
1.11.3	Caisse d'Assurances sociales	26
1.11.4	SABAM et la rémunération équitable	26
1.11.5	RECUPEL	26
1.12	Test de connaissances "L'entrepreneur indépendant"	27
2	La comptabilité	28
2.1	Journal des entrées/journal des achats	28
2.2	Journal des sorties/journal des ventes	28
2.3	Journaux de trésorerie	29
2.4	L'inventaire	29

2.5	Exigences formelles et conservation des livres	29
3	La Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)	30
3.1	Qu'est-ce que la T.V.A.?	30
3.2	Pourcentages de TVA	30
3.3	Quel est le pourcentage de T.V.A des produits suivants?	30
3.4	Le décompte de la TVA se passe de la manière suivant	31
3.5	La T.V.A. non déductible	31
3.6	La déclaration T.V.A., c'est quoi?	32
3.7	Les 4 régimes de T.V.A.	34
3.8	Quand pouvez-vous récupérer de la T.V.A. ?	34
3.9	Les acomptes de T.V.A.	34
3.10	Listing T.V.A.	34
3.11	La base imposable, c'est quoi?	35
3.12	Comment calculer la T.V.A. ?	35
3.12.1	Exemple facture de vente 1	36
3.12.2	Exemple facture de vente 2	36
3.12.3	Exemple facture d'achat	37
3.13	Exercices supplémentaires sur la base imposable et la T.V.A.	37
3.13.1	Facture de vente 4	37
3.13.2	Facture de vente 5	38
3.13.3	Facture de vente 6	38
3.13.4	Facture de vente 7	39
3.14	Modèle de facture	40

3.15	Analyse des données de facture	41
3.15.1	Que signifient les abréviations suivantes?	41
3.15.2	Les données à mentionner sur chaque facture	41
3.16	Test de connaissance: Calculer la T.VA. et la déclaration de T.V.A.	42
4	Le journal de vente et le journal d'achat	43
4.1	Enregistrez les factures suivantes dans le journal d'achat.	43
4.2	Enregistrez les factures suivantes au journal de vente	46
4.3	La déclaration de TVA	48
4.4	Déclaration à la TVA électronique:	51
4.5	Terminologie supplémentaire en ce qui concerne les achats et les ventes	52
4.5.1	Des biens commerciaux	52
4.5.2	Des services et des biens divers:	52
4.5.3	Les investissements:	52
4.5.4	La livraison intracommunautaire	52
4.5.5	L'acquisition intracommunautaire	52
4.5.6	Note de crédit	52
4.6	Exercice supplémentaire	53
4.7	Exercice supplémentaire sur la TVA	55
4.8	Exercices supplémentaires	56
4.8.1	Déclaration de TVA 2ième trimestre:	56
4.8.2	Déclaration de TVA 3ième trimestre:	56
4.8.3	Versements anticipés de TVA	56
4.8.4	Quel est le taux de TVA pour des travaux de maintien?	56

4.8.5	Quand une facture se réfère à des dépenses mixtes	57
4.8.6	Indiquez la réponse correcte	57
4.8.8	Déclaration de TVA	57
5	Les journaux financiers	58
6	L'inventaire	59
6.1	La vitesse de rotation du stock	59
6.2	Exercice: stock et rotation	59
6.3	Exercice: stock moyen et rotation.	59
6.4	Exemple de l'inventaire d'un magasin de tennis	60
6.5	Inventaire - exercice	60
7	Le plan d'entreprise	61
7.1	Le plan commercial : quelle stratégie de marketing suivra-t-on?	61
7.1.1	Qu'est-ce le marketing?	61
7.1.2	Le marchéage?	61
7.2	Le plan de gestion: le choix de la forme juridique.	63
7.3	Le plan financier: notre affaire est-elle réalisable?	64
7.4	Le plan d'investissement: l'actif du bilan prévisionnel	65
7.4.1	Qu'est-ce qu'un investissement?	65
7.4.2	Qu'est-ce que l'amortissement linéaire?	65
7.4.3	Sur combien d'années les biens suivants seront amortis?	65
7.4.4	Tableau d'amortissement	65
7.4.5	Amortissements - exercice supplémentaire:	66
7.4.6	Amortissements - exercice supplémentaire:	67

7.4.7	Le pourcentage d'amortissement	67
7.4.8	Amortissements – exercice supplémentaire:	67
7.4.9	Amortissements - exercice supplémentaire:	67
7.4.10	Qu'est-ce que l'amortissement dégressif?	68
7.4.11	L'amortissement dégressif (exercice de l'examen):	68
7.5	Test de connaissance: les investissements et les amortissements.	69
7.6	Le plan de financement (le passif du bilan prévisionnel)	70
7.6.1	Le crédit hypothécaire	70
7.6.2	Un crédit d'investissement	71
7.6.3	Un crédit de caisse	71
7.6.4	Le leasing	71
7.6.5	Le prêt à tempérament	71
7.6.6	Liquidité	71
7.6.7	Le bilan entre fonds propres et fonds de tiers.	71
7.6.8	Quelle forme de crédit convient le mieux?	72
7.6.9	Choisissez le terme correct	72
7.7	Le plan de résultats (le bénéfice ou la perte)	73
7.8	Le compte de résultat d'une entreprise	74
7.8.1	Le compte de résultat: exercice supplémentaire	75
7.8.2	Le compte de résultat - exercice supplémentaire	75
7.8.3	Le compte de résultat - correction du stock initial et du stock final	76
7.8.4	Correction du compte de résultat - exercice 1	76
7.8.5	Correction du compte de résultat - exercice 2	76



7.8.6	Correction du compte de résultat - exercice 3	77
7.8.7	Correction du compte de résultat - exercice 4	77
7.8.8	Calcul du prix de vente d'un artisan	77
7.8.9	Qu'est-ce qui influence le résultat (perte ou bénéfice) - exercice.	78
7.9	L'analyse de viabilité	79
7.10	Test de connaissance: "le plan d'entreprise"	80
8	Le bilan	82
8.1	Qu'est-ce qu'un bilan?	82
8.2	Exercices sur le bilan.	83
8.2.1	Remplissez les mots ou les expressions suivantes:	83
8.2.2	Quel compte du bilan peut avoir une valeur négative?	84
8.2.3	Exercice sur le bilan	84
8.2.4	Fixe - réalisable – disponible	85
8.2.5	Complétez :	85
8.3	Test de connaissance: "le bilan"	86
8.4	Rendement des fonds propres	87
8.5	Degré de dettes – indépendance financier - exercice	87
9	Le commerce	88
9.1	Les documents commerciaux: le contrat d'achat	88
9.2	La loi sur les pratiques commerciales	89
9.3	Terminologie relative à la vente et l'achat:	90
9.4	Moyens de paiement	90
9.5	Les assurances	91

10	Le droit	92
10.1	Le droit de sociétés	92
10.1.1	Les formes juridiques des sociétés	92
10.1.2	Exercice: l'apport de fonds propres	93
10.1.3	Comparez les différentes formes de sociétés	94
10.1.4	Les formalités administratives de la création d'une société	94
10.1.5	Dépôt des comptes annuels:	95
10.1.6	Test de connaissance: les formes de société et établissement	95
10.2	Le droit matrimonial	97
10.2.1	Le régime légal	97
10.2.2	La séparation de biens	98
10.2.3	Avantage de la "séparation de biens"	98
10.2.4	Exercice	98
10.3	Le droit successoral	99
10.3.1	Les héritiers réservataires?	99
10.4	Législation sur les loyers: le contrat de bail commercial	100
11	Le statut social de l'indépendant	101
11.1	Les cotisations sociales	101
11.1.1	Principe des cotisations sociales : l'indépendant	101
11.1.2	Méthode de calcul des cotisations sociales	102
11.1.3	Indépendant à titre principal	102
11.1.4	Indépendant à titre complémentaire	102
11.1.5	Sociétés	102

11.2	Combien de cotisations sociales est-ce qu'on doit payer en tant que indépendant débutant?	102
11.3	“Les cotisations sociales” - exercice	103
12	Le droit fiscal	105
12.1	Principe de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	105
12.2	Les tranches d'imposition	105
12.3	Réductions	105
12.4	Calculer les impôts	106
	12.4.1 Calculer les tranches d'imposition	106
	12.4.2 L'abattement: exercice 1	106
	12.4.3 L'abattement: exercice 2	106
	12.4.4 Calculer les impôts de base en tenant compte de l'abattement	106
	12.4.5 Les impôts de base dans le cas de versements anticipés	107
	12.4.6 Coûts déductibles exercice supplémentaire	107
12.5	Information supplémentaire – la fiscalité	107
	12.5.1 Quel est le revenu cadastral (RC) d'un bâtiment?	107
	12.5.2 Exemple (pas de matière pour l'examen)	107
	12.5.3 Coûts d'enregistrement biens immeubles	108
	12.5.4 Terminologie supplémentaire en ce qui concerne les impôts	108
13	Recruter du personnel – postuler:	109
13.1	Adhésion à l'Office Nationale de Sécurité sociale (ONSS)	109
13.2	Adhésion à une caisse d'allocations familiales	109
13.3	Adhésion à une caisse de vacances	109

13.4	Service Externe de Prévention et de Protection	109
13.5	Obtenir une assurance 'accidents de travail'	109
13.6	L'établissement d'un registre de personnel et d'un règlement de travail	109
13.7	Adhérer à un secrétariat social	110
13.8	Déclaration Dimona	110
13.9	Interviews	110

## **Introduction**

Ce cours en gestion de base vous prépare à l'examen du Jury Central à Bruxelles. Vous étudiez la matière à votre propre rythme.

La matière de ce cours n'est pas limitative, mais elle vous donne une bonne indication de ce qu'on doit connaître pour l'examen. A la page suivante, vous trouvez le programme d'étude du Jury Central.

Le manuel vous informe sur toutes les obligations administratives et la comptabilité d'une entreprise. De plus, le livre explique les lois, droits et devoirs divers des indépendants. Vous apprendrez également la manière la plus facile de démarrer une entreprise et l'approche commerciale la plus efficace. En outre, vous ferez connaissance avec le plan d'entreprise. Finalement, les statuts sociaux et fiscaux de l'indépendant vous sont discutés.

L'examen de connaissances de gestion de base est informatisé. Vous devez répondre à des questions à choix multiple et faire des calculs. Attention! Si la réponse est correcte, vous recevez un point. Si vous ne répondez pas, vous ne recevez pas de points. Si la réponse est incorrecte, vous perdez un point.

Après l'examen, vous connaissez directement le résultat. L'attestation de réussite qui vous sera délivrée vous permettra de vous inscrire à la Banque-Carrefour des Entreprises, lorsque vous en ferez la demande auprès d'un guichet d'entreprises.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà bonne chance pour vos premiers pas en tant qu'entrepreneur indépendant!

Votre professeur

## **Quelques instructions**

### **Comment puis-je envoyer mes tâches?**

Dans le cours vous trouvez plusieurs exercices et tâches. Souvent vous pouvez trouver les solutions sur la page de l'étudiant. Si vous avez toutefois des questions ou si vous souhaitez un feed-back, vous pouvez envoyer un courriel ou courrier à votre professeur:

#### **A. Envoyer des courriers:**

1. Dès que vous avez fini une ou plusieurs tâches, vous pouvez les envoyer par courrier.
2. Il vous est conseillé de remettre une photocopie pour toute demande et de garder toujours l'original.
3. N'oubliez pas de mentionner votre nom, prénom, numéro d'étudiant et adresse.
4. Postez vos tâches accompagnées d'une enveloppe de retour affranchie à l'adresse suivante: CFD, Frankrijklei 127, 2000 Anvers

#### **B. Envoyer des courriels:**

1. Dès que vous avez fini une ou plusieurs tâches, vous pouvez les envoyer par courriel.
2. Mentionnez toujours votre nom, prénom et numéro d'étudiant.

**Comment puis-je me connecter à la page de l'étudiant?**

Se connecter à la page de l'étudiant, c'est facile! Vous naviguez vers [www.pagedeletudiant.be](http://www.pagedeletudiant.be).

Cliquez sur « Gestion de base » et introduisez le mot de passe dans le champs indiqué. Assurez-vous que vous utilisez uniquement des lettres minuscules et que vous n'utilisez pas d'espaces. Cliquez ensuite sur « Envoyer ».

Attention, les infos sur la page de l'étudiant sont mises à jour régulièrement. N'hésitez donc pas à la consulter!

## **Comment puis-je passer l'examen?**

Dès que vous avez terminé d'étudier le syllabus et envoyé tous vos devoirs, vous êtes prêt pour l'examen. Vous passez l'examen au Jury Central du SPF Economie à Bruxelles.

### Comment vous inscrire à l'examen:

- Vous envoyez le formulaire d'inscription que vous trouvez en annexe au Jury Central – Avenue Simon Bolivar 30 à 1000 Bruxelles.
- Vous versez la somme d'inscription pour l'examen (35€) sur le compte du Jury Central.

Les convocations à l'examen ont lieu dans un ordre chronologique des demandes, au moins 15 jours avant l'examen.

Attention! Dès que vous vous êtes inscrit à l'examen, il n'est plus possible d'annuler votre inscription. Inscrivez-vous donc seulement lorsque vous êtes prêt à passer l'examen!



# 1 L'entrepreneur indépendant

Beaucoup de gens rêvent de leur propre entreprise. Il ne faut pourtant pas prendre une décision hâtive. Il faut bien s'informer et peser le pour et le contre.

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Vous travaillez à votre propre compte.	Vous devez travailler plus dur.
Vous connaissez plus de joie au travail.	Vous ne pouvez souvent pas compter sur d'autres personnes.
Vous avez plus de contrôle et plus de plaisir du résultat final.	Vous avez plus d'obligations administratives.
Vous pouvez gagner beaucoup plus.	Vous courez des risques financiers (faillite, maladie,...).
Cela ne ressemble pas toujours à du travail.	Vous êtes responsable de tout.
Vous choisissez les heures de travail.	Vous avez moins de temps libre.
Vous vous faites respecter par vos talents.	Votre entourage vous considère un 'aventurier' ou même un 'fraudeur fiscal'.

Dans notre culture, l'entrepreneuriat n'est pas estimé à sa juste valeur. Il ne faut pas se laisser effrayer ou démotiver par de tels préjugés. Les avantages pèsent certainement plus lourd que les inconvénients, si vous disposez d'un bon esprit d'entreprise. Il est très important de bien vous informer auprès de plusieurs instances et personnes (p.ex. un guichet d'entreprises, un comptable, un juriste, les clients ou fournisseurs potentiels,...)

## 1.1. Les qualités et compétences d'un indépendant débutant

### 1.1.1 Connaissances professionnelles et expérience

Ces capacités forment la base de votre succès. De plus, vous avez besoin d'une bonne formation, de diplômes pertinents et d'excellentes références. Parfois, des diplômes spécifiques sont requis. Ça dépend de la branche et des conditions d'établissement.

### 1.1.2 Travailler de manière efficace

- Il faut d'abord se fixer des objectifs.
- Puis il faut établir un plan afin de réaliser ces objectifs.
- Formulez en quelques phrases sur quels points vous vous différenciez de la concurrence. Prenez des initiatives, proclamez ce que vous avez à offrir. Faire de la publicité.
- Vous voyez les créneaux commerciaux?
- Vous osez prendre des risques?
- Vous êtes capable de vous constituer un cercle de relations (un réseau)?
- Déterminez vos perspectives d'avenir sur le marché à l'aide d'une **analyse SWOT**. SWOT désigne: Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces). Les forces et les faiblesses se rapportent à l'entrepreneur et son entreprise. Les opportunités et les menaces se situent dans l'environnement de l'activité professionnelle.

### 1.1.3 Connaissance de gestion de base

L'administration de votre entreprise doit remplir les conditions de l'administration fiscale. Vous pouvez sous-traiter une partie de vos opérations comptables à un expert (p.e. clore le bilan, la déclaration d'impôts,...). Pourtant il y a des choses que vous pouvez gérer vous-même (p.ex. l'administration journalière de vos revenus et dépenses,...). De plus, il est très important d'avoir des connaissances élémentaires de gestion afin de mieux comprendre votre comptable.

#### **1.1.4 Compétences communicationnelles**

Il faut savoir quand parler et quand se taire. Et vous devez convaincre votre clientèle. Il s'agit de bien lire dans les pensées de vos clients et d'anticiper leurs besoins. D'autre part, vous devez communiquer avec des fournisseurs et des banques. Il est important de développer un talent de négociation.

#### **1.1.5 Sens de l'organisation**

Un entrepreneur talentueux sait fixer ses priorités. Si vous voulez démarrer une entreprise, vous devez être un homme-orchestre. Même dans des moments de crise, il faut savoir garder son sang-froid.

#### **1.1.6 Etre autonome et prendre ses responsabilités**

Vous devez pouvoir travailler de manière autonome. C'est vous qui devez prendre toutes les décisions importantes. En tant qu'indépendant, vous n'avez pas la sécurité d'un revenu fixe, d'une pension de retraite élevée et d'un remboursement en cas de maladie. Vous portez la responsabilité de toutes ces affaires. Évidemment, vous pouvez prendre une assurance privée pour toutes ces choses.

#### **1.1.7 Sens de risque**

Entreprendre, c'est prendre des risques. Lorsque vous démarrez une entreprise, vous serez confronté à de nombreux pièges. Chaque entrepreneur débutant a peur de l'échec. On a surtout peur de l'incertitude. En tant qu'indépendant, vous ne jouissez pas de revenu fixe. En cas de mésaventure (maladie, faillite,...), vous devez vous tirer d'affaire tout seul. En revanche, il y a aussi des gens qui ont peur du succès. Aux grandes portes battent les grands vents.

Pourtant, il ne faut pas se laisser effrayer! Il y a des bonnes chances que vous gagniez un jour beaucoup plus qu'un employé. Quel est le degré de risque que vous êtes disposé à courir? Savez-vous gérer le stress de l'incertitude?

### 1.1.8 Sens de l'innovation

L'innovation est la clé du succès d'un entrepreneur indépendant. C'est un processus créatif qui commence par sortir des sentiers battus. Organisez des séances de brainstorming avec d'autres entrepreneurs, groupes ou organisations. Visitez des lieux ou se trouvent des clients potentiels. Découvrez leurs besoins. Visitez des salons et des entreprises sur d'autres continents. Cherchez des nouvelles idées et connaissances dans d'autres industries et d'autres secteurs. Testez ces idées sur un groupe limité de clients potentiels. Utilisez les remarques des sujets d'expérience afin d'affiner votre idée. Dès que vous avez trouvé une innovation, il est important de tenir les rênes et d'exécuter les changements dans les plus brefs délais.

## 1.2. Test de connaissances: êtes vous 'l'entrepreneur idéal'?

### 1.2.1 Comment jugez-vous les positions suivantes?

	POSITIF	NÉGATIF
Un entrepreneur connaît (sa position sur) le marché.		
L'entrepreneur s'occupe surtout de la gestion journalière de son entreprise. Il n'a pas besoin de connaissances en gestion. La comptabilité est la tâche d'un expert.		
Un entrepreneur définit ses prix et promotions en fonction de la concurrence.		
Seul l'agent comptable s'occupe de l'analyse financière de l'entreprise.		
Un entrepreneur se retrouve tout seul et peut seulement se fier à lui-même.		
Un entrepreneur n'a pas besoin de l'aide de son environnement.		
Il vaut mieux tenir secret ses nouveaux projets. Il ne faut pas les laisser évaluer d'avance par des		

spécialistes.		
Il vaut mieux financer tout seul un nouveau projet.		
On a seulement besoin de connaissances en gestion de base afin d'obtenir le diplôme. Après il vaut mieux charger un comptable de la tenue de ses comptes.		

### 1.2.2 Quelles sont les manières les plus efficaces pour rassembler de nouvelles idées?

Demander conseil à des employés de banque	
Analyser les statistiques de faillites	
Faire du brainstorming avec les collègues que vous connaissez depuis 20 ans déjà	
Faire du brainstorming avec d'autres entrepreneurs	
Analyser la concurrence	
Visiter des salons étrangers	
Naviguer sur le site web d'entreprises étrangères	
Participer aux sessions d'information d'Unizo	
Suivre un cours en gestion de base	
Visiter les clients de vos clients	
Visiter des entreprises d'autres secteurs	
Devenir client de son concurrent	

### 1.2.3 Quelles attitudes symbolisent un bon sens de risque?

Je me plonge toujours immédiatement dans un projet, sans réfléchir.	
Je considère un problème sous différents angles afin d'en apprécier toute la complexité.	
Je préfère ce qui est familier aux choses que je ne connais pas.	
Ce sont toujours les autres qui doivent tirer les marrons du feu.	
Je réfléchis toujours aux conséquences de mes actions. J'agis de manière proactive.	
Je veux connaître tous les faits avant de passer à l'action.	

J'adore la pression en situations de crise. J'aime prendre des risques calculés.	
Je décide sur base de mon intuition. Je suis toujours mon cœur.	
Je prends des décisions à partir de preuves concrètes ou d'analyses étayées.	
Je prends des décisions tant à partir de pressentiments qu'à partir de faits incontestables.	
Je ne commence un projet qu'après avoir effectué une analyse profonde, mais sans perdre du temps.	
Je résous des problèmes à l'aide d'une analyse profonde et d'une approche systématique.	

#### 1.2.4 La matrice SWOT:

Faites ici un analyse SWOT de vous-même comme entrepreneur débutant.

Quels sont vos forces (strenghts), faiblesses (weaknesses), opportunités (opportunities) et menaces (treaths)?

<b><u>Forces</u></b>	<b><u>Faiblesses</u></b>
<b><u>Menaces</u></b>	<b><u>Opportunités</u></b>

### **1.3. Esprit d'entreprise (questions semblables à celles de l'examen)**

#### **1.3.1 Indiquez deux attitudes qui soulignent le sens de risque:**

- Vous ne perdez pas courage et vous vous concentrez sur les points importants.
- Vous suivez votre intuition et vous faites confiance au hasard.
- Vous consultez toujours des experts et vous décidez vous-même.
- Vous décidez toujours tout seul. Les autres ne doivent pas se mêler.

#### **1.3.2 La clé du succès est la connaissance de soi. Donnez les attitudes appropriées :**

- Je m'occupe seulement de mon métier. La gestion est l'affaire du comptable.
- Je connais mes points forts et faibles.
- Je définis mes objectifs à l'avance et je poursuis mes buts avec exactitude.
- Je ne me pose pas de questions et je me plonge dans le projet!

#### **1.3.3 Donnez les attitudes qui soulignent la créativité et l'inventivité de l'entrepreneur :**

- Je sais transformer des problèmes en opportunités.
- Je sais réinventer mon métier
- Je ne m'en tiens pas aux règles. Il y a une solution légale pour tout.

#### **1.3.4 Par quelles choses le succès de votre entreprise est-il garanti ?**

- Je sais me mettre dans la peau de mes clients.
- Adopter une idée qui a déjà eu du succès à l'étranger.
- Des choses qui ne demandent pas de grands investissements en temps et en argent ont toujours du succès.

- Démarrer une entreprise avec ton meilleur ami.
- De bonnes connaissances professionnelles avec une idée originale.

### **1.3.5 Il y a un problème très urgent. Vous voulez consulter les employés.**

#### **Quelle est la méthode la plus efficace?**

- Charger un employé de synthétiser le conseil de ses collègues.
- Une boîte à idées
- Laisser parler quelques employés motivés

### **1.3.6 Vrai ou faux?**

- Le type d'innovation dépend du secteur dans lequel votre activité se situe  
V / F
- Si l'entreprise marche bien, l'innovation n'est pas une priorité  
V / F
- L'innovation est seulement importante pour de grandes entreprises  
V / F

### **1.3.7 Indiquez les attitudes recommandables**

- Je suis prêt à me remettre en question et m'améliorer tout le temps.
- J'essaie toujours de m'adapter à la situation.
- Je suis fort et conscient et je sais réussir là où les autres échouent.
- Je choisis un projet dans un secteur que je connais comme ma poche.



#### 1.4. Conditions pour être entrepreneur indépendant:

Donnez les 3 conditions qu'un entrepreneur indépendant doit remplir :

.....

.....

.....

.....

.....

#### 1.5. La capacité d'exercer le commerce.

Le commerçant indépendant est une personne physique majeure (au moins 18 ans). Il y a toutefois quelques exceptions. Pour ouvrir une crèche, par exemple, il faut avoir 21 ans. De plus, il faut être **capable** d'exercer le commerce. Des personnes condamnées, dépendantes ou handicapées mentales ne peuvent pas démarrer une entreprise.

#### 1.6. Des professions incompatibles

En outre, vous ne pouvez pas exercer des professions incompatibles. Par exemple, les fonctionnaires, les avocats, les prêtres et les huissiers ne peuvent pas devenir commerçant.

#### 1.7. Indépendant à titre principal ou à titre complémentaire.

Vous êtes **indépendant à titre principal** si vous êtes assujéti au statut social des indépendants et que cet assujettissement est votre principale source de revenus professionnels ou de remplacement.

Vous pouvez être considéré comme **indépendant complémentaire** :

- si vous êtes salarié, travailleur intérimaire ou enseignant non nommé : le nombre d'heures prestées dans le cadre de votre activité salariée ou intérimaire doit s'étendre au moins sur un mi-temps mensuel;
- si vous êtes fonctionnaire : vous devez travailler 200 jours ou 8 mois par an et l'horaire presté doit correspondre au moins à un mi-temps mensuel ;

- si vous êtes enseignant nommé : vous devez prester au moins les 6/10ème d'un horaire complet ;
- si vous êtes chômeur : vous devez bénéficier d'allocations de chômage et être autorisé à exercer votre activité indépendante à titre accessoire ou occasionnel ;
- si vous êtes bénéficiaire d'une indemnité versée par la mutuelle : votre incapacité doit s'élever à au moins 66% et l'indemnité qui vous est versée doit être au moins équivalente à la pension d'un travailleur indépendant au taux isolé.

## 1.8. Une profession réglementée

C'est quoi?

.....  
.....

Donnez quelques exemples

.....

## 1.9. Quelles sont les formalités administratives obligatoires à accomplir lors de la création d'une entreprise?

- 1 Il faut posséder une attestation de ..... et la remettre à un ..... agréé.
- 2 Ouvrir un ..... auprès d'un établissement financier agréé.
- 3 Demander un ..... auprès d'un guichet d'entreprises agréé et inscrire l'entreprise dans la .....
- 4 Dans le cas d'une profession réglementée, il faut également remettre une ..... au guichet d'entreprises.
- 5 S'affilier à une ..... afin d'avoir droit à des prestations familiales et à une pension.
- 6 Dans le cas de fondation d'une société privée à responsabilité limitée (S.P.R.L.), il faut dresser les ..... et un ..... pour le notaire.
- 7 Selon la nature des activités professionnelles, il faut prendre les ..... nécessaires.
- 8 Choisir un ..... et un ..... pour votre administration, livraisons et contrôles et les inscrire à la BCE.
- 9 Il est obligatoire de .....: vous pouvez le faire vous-même ou par le biais d'un comptable agréé.
- 10 S'affilier à une ..... pour le remboursement des petits risques.

Choisissez entre:

guichet d'entreprises – attestation d'établissement – numéro d'entreprise – compte financier – statuts – plan financier – tenir la comptabilité – mutualité – caisse d'assurances sociales – nom – Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) – assurances – gestion de base – lieu d'établissement

## 1.10. Créer une entreprise : conditions légales

Si on veut démarrer une entreprise, on doit respecter quelques formalités générales et particulières. Elles se rapportent à certaines activités ou à certaines personnes.

### 1.10.1 Choisir le type et le nom de l'entreprise

Il faut d'abord choisir le type d'entreprise. Vous pouvez créer **une entreprise en personne physique** (indépendant) ou **une entreprise en personne morale** (société).

Dans le cas d'une entreprise en personne physique, il n'y a pas de contrat de travail. Le travailleur indépendant est l'entreprise et il n'existe donc pas de séparation entre le patrimoine privé et le patrimoine de l'entreprise. L'ensemble du patrimoine de la personne est donc engagé face au risque d'entreprise. Il existe toutefois une protection de la résidence principale du travailleur indépendant. Le nom de l'entreprise ne peut pas prêter à confusion avec d'autres entreprises, mais ne doit pas être unique.

Une entreprise en personne morale est une société qui a une personnalité juridique et est un sujet de droit qui a des droits, des obligations et un patrimoine propre distinct de celui des associés qui la détiennent. Le nom de l'entreprise en personne morale doit être unique.

Vous pouvez vérifier préalablement l'existence d'un nom ressemblant à celui que vous souhaitez utiliser via la Banque-Carrefour des Entreprises.

### 1.10.2 Inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)

Toute personne souhaitant exercer une activité professionnelle commerciale ou artisanale doit introduire une demande d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises, que l'activité soit exercée à titre principal ou complémentaire. Il faut s'inscrire auprès d'un guichet d'entreprises (Acerta, Eunomia, Formalis, Partena, Securex,...) afin d'obtenir un numéro d'entreprise unique.

Le numéro d'entreprise remplace le numéro de registre de commerce, le numéro de TVA et le numéro ONSS et, grâce à lui, il ne faut plus effectuer plusieurs fois les mêmes formalités auprès d'administrations différentes. Le numéro d'entreprise identifie l'entrepreneur auprès de chaque service public.

Le guichet d'entreprises attribue également les **attestations d'établissement** (cf. infra).  
Donc les guichets d'entreprises se chargent maintenant des tâches de la Chambre des Métiers et Négoce (attestation d'établissement) et du Registre du commerce.

S'il s'agit d'une **personne morale**<sup>1</sup> (par exemple une S.P.R.L.), il faut d'abord se rendre au greffe du Tribunal de Commerce pour déposer les statuts. Après l'inscription dans le **Registre des Personnes Morales**<sup>2</sup>, le greffe attribue à la personne morale un numéro d'entreprise unique. Ensuite, la société doit être active dans la Banque-Carrefour des entreprises par un guichet d'entreprises. **Attention! Il faut mentionner ce numéro d'entreprise unique sur tous les documents de votre entreprise, de vos bâtiments de commerce et de vos véhicules de commerce.**

### **1.10.3 Ouverture d'un compte bancaire**

Toute société qui s'inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises doit ouvrir un compte bancaire auprès d'une banque belge ou d'un organisme financier belge de son choix. Ce compte courant doit différer de votre compte privé et sera exclusivement utilisé pour les opérations relatives à l'activité de votre entreprise. Le numéro de compte bancaire devra obligatoirement figurer sur tous les documents commerciaux de l'entreprise (lettres, factures, etc.).

### **1.10.4 Demande d'identification à la TVA**

Après l'inscription à la BCE, vous devez introduire une demande d'identification à la TVA auprès d'un guichet d'entreprises. Certaines activités n'y sont néanmoins pas soumises (par exemple médecin, avocat, notaire ou comédien ...). En cas de doute, il est conseillé de se renseigner auprès du bureau local de la TVA pour déterminer si une profession est assujettie ou non à la TVA.

Remarque: le numéro de TVA est identique au numéro d'entreprise unique. Par exemple **TVA BE 0123.456.789.**

---

<sup>1</sup> Personne juridique

<sup>2</sup> RPM

### **1.10.5 Affiliation à une Caisse d'Assurances sociales**

Vous devez vous affilier à une Caisse d'Assurances sociales avant de commencer votre activité indépendante. Passé ce délai, l'INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants) vous priera de régulariser votre situation. Si vous ne le faites pas, vous serez affilié d'office à la Caisse Nationale Auxiliaire pour Travailleurs Indépendants.

Cette affiliation vous donne droit aux prestations familiales (allocations familiales, allocations de naissance et primes d'adoption) et à la pension (pensions de retraite, pensions de survie). De plus, vous êtes assuré en cas de faillite, d'incapacité de travail ou de maladie (gros risques et petits risques).

### **1.10.6 Preuve de connaissances de gestion de base**

Toute personne désirant créer une entreprise (personne physique ou morale, à titre principal ou complémentaire), nécessitant l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises, doit prouver des connaissances de gestion de base auprès d'un guichet d'entreprises. En tant que vendeur ou vendeuse dans des soirées à domicile, vous ne devez pas prouver vos connaissances de gestion de base si vous déclarez sur l'honneur que vous limitez vos activités indépendantes aux soirées à domicile.

Il est possible de prouver ses connaissances de gestion de base par la possession d'un titre ou par un acquit professionnel.

**Diplômes/certificats acceptés comme preuve de connaissances de gestion de base :**

1. Certificat relatif aux connaissances en gestion et délivré dans ou par :
  - Le 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire général, technique, artistique ou professionnel;
  - Les jurys centraux des Communautés ou du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie;
  - Les centres de formation permanente des classes moyennes (chef d'entreprise) ;
  - L'enseignement de promotion sociale.
2. **Diplôme de l'enseignement supérieur (bachelor ou master)**
3. Certificat attestant de la réussite d'un cycle accéléré d'au moins 128 heures de cours de gestion, réparties sur trois mois.
4. Diplôme ou certificat étranger reconnu équivalent.
5. **Certificat de connaissance de base en gestion obtenu après réussite d'un examen organisé par le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie**

**Expérience pratique acceptée comme preuve de connaissances de gestion de base:**

Concerne celui qui, au cours des 15 dernières années, a exercé une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou horticole :

- Pendant trois ans, à titre principal, en qualité de chef d'entreprise indépendant ou de responsable de la gestion journalière d'une entreprise ou d'un établissement, sans être engagé dans les liens d'un contrat de travail ;
- Pendant cinq ans, la même qualité, mais à titre complémentaire, ainsi que l'aidant indépendant d'un chef d'entreprise ou l'employé dans une fonction

dirigeante (responsable adjoint, préposé à la gestion ou responsable d'au moins un département de l'entreprise...)

### **1.10.7 Preuve des connaissances professionnelles**

Si vous voulez exercer une des professions mentionnées ci-dessous, vous devez – en plus des connaissances en gestion de base - également prouver vos connaissances professionnelles. Il s'agit de professions réglementées. Les conditions à remplir diffèrent d'une profession à l'autre. Le guichet d'entreprise peut vous renseigner sur le document nécessaire. Vous pouvez prouver vos connaissances professionnelles par des diplômes, par de l'expérience pratique ou par un tiers qui remplit ces conditions (par exemple un employé).



### 1. Construction et électrotechnique:

<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités d'installation de chauffage central, de climatisation, de gaz et de sanitaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Finition</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités électrotechniques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Menuiserie générale</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Carrelage, marbre et pierre naturelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Menuiserie (placement/réparation) et vitrerie</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprise générale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plafonnage, cimentage et pose de chapes</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Gros-œuvre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toiture et étanchéité</li></ul>

### 2. Cycles et véhicules à moteur:

<ul style="list-style-type: none"><li>• Véhicules à moteur – compétence professionnelle intersectorielle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Véhicules à moteur ayant une masse maximale jusque 3.5 tonnes</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cycles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Véhicules à moteur ayant une masse maximale de plus de 3.5 tonnes</li></ul>

### 3. Commerce et services:

<ul style="list-style-type: none"><li>• Coiffeur – coiffeuse</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Opticien</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Entrepreneur de pompes funèbres</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pédicure</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Esthéticien – esthéticienne</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Technicien dentaire</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Masseur – masseuse</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>

#### 4. Alimentation:

<ul style="list-style-type: none"><li>• Boulanger – pâtissier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Grossiste en viandes-chevillard</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Restaurateur ou traiteur-organisateur de banquets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>

#### 5. Autres

<ul style="list-style-type: none"><li>• Dégraisseur - teinturier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Installateur - frigoriste</li></ul>
--	---

### 1.10.8 Professions qui requièrent une autorisation

Pour un grand nombre d'activités, vous devez, avant de commencer, demander une autorisation spéciale. Le but est de protéger le citoyen, par exemple sur le plan de la santé publique, du trafic ou de la sécurité en général.

Les activités concernées peuvent être groupées en grandes catégories :

- les agences de voyage,
- la construction et les activités connexes,
- les entreprises prestataires de services,
- la production et la vente de médicaments, de produits chimiques et énergétiques,
- la production et la vente de denrées alimentaires et de produits connexes,
- la vente de produits spécifiques (ex. vente d'armes),
- les professions libérales,
- les bouchers.

Vous pouvez vous renseigner auprès d'un guichet d'entreprise.

### 1.10.9 Permis d'environnement

Les entreprises polluantes nécessitent un permis d'environnement afin de pouvoir exercer leurs activités.

Les installations et activités sont réparties en trois classes, selon l'importance décroissante de leurs impacts sur l'homme et sur l'environnement ainsi que leur aptitude à être encadrées par des conditions générales, sectorielles ou intégrales.

**Classe 1** : Regroupe les installations et activités potentiellement **les plus polluantes**,

**Classe 2** : Regroupe les installations et activités **non-classées dans les deux autres**,

**Classe 3** : Regroupe les installations et activités ayant un **impact peu important** sur l'homme et sur l'environnement et pour lesquelles le Gouvernement **peut édicter** des conditions intégrales.

Chaque Région détermine ses propres règles concernant l'environnement. Vous trouvez plus d'informations sur les sites web suivants:

<http://environnement.wallonie.be>

<http://www.bruxellesenvironnement.be>

<http://www.lne.be>

#### **1.10.10 Entrepreneurs enregistrés**

Les entrepreneurs en construction sont soumis à des obligations spécifiques. Ils doivent se faire enregistrer à la Commission d'enregistrement de la province dans laquelle l'entreprise est établie (domicile ou siège social). Cet enregistrement permet d'apporter la preuve que l'entrepreneur est en règle avec ses obligations sociales et fiscales.

Cet enregistrement est important car la personne qui fait appel, pour l'exécution de travaux immobiliers, à un entrepreneur non enregistré est considérée comme solidairement responsable du paiement des impôts et des cotisations sociales dues par cet entrepreneur.

#### **1.10.11 Activités ambulantes et foraines**

Vous souhaitez exercer une **activité ambulante**, c'est-à-dire vendre en porte-à-porte, sur la voie publique, sur les marchés publics ou privés? Ou vous exercez une activité foraine dans le cadre de l'exploitation d'attractions foraines ou d'établissements de gastronomie foraine? Alors, il faut être en possession d'une autorisation d'activités ambulantes ou foraines. Cette autorisation peut être obtenue auprès du guichet d'entreprises de votre choix.

#### **1.10.12 Autorisation sécurité chaîne alimentaire**

Toute personne qui exploite un établissement où des denrées alimentaires sont fabriquées, mises dans le commerce ou importées doit obtenir une autorisation de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), Service Inspection des Denrées alimentaires. Il s'agit par exemple de restaurants, tavernes, cantines scolaires, librairies, stations-services,...

### **1.10.13 La carte professionnelle pour ressortissants étrangers**

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'un des États de l'Espace économique européen ou de la Suisse et si vous désirez exercer une activité professionnelle indépendante sur le territoire belge, en personne physique ou dans le cadre d'une société ou d'une association de droit ou de fait, que l'activité soit ou non rémunérée, vous devez être titulaire d'une carte professionnelle. La demande se fait par l'intermédiaire du guichet d'entreprises de votre choix.

### **1.10.14 Embaucher du personnel**

Lorsque vous embauchez du personnel, vous devez toujours établir un contrat de travail et un règlement de travail. Ces documents doivent être signés par l'employé.

De plus, vous devez faire une déclaration DIMONA (au moins 24 heures en avance). De cette manière, vous avertissez l'ONSS que vous avez embauché quelqu'un.

Il est recommandable de demander l'aide d'un secrétariat social, parce que la loi belge est très compliquée et les violations sont sévèrement punies.

## 1.11. Définitions

### 1.11.1 Guichet d'entreprises

Les guichets d'entreprises s'occupent de toutes les formalités qu'un entrepreneur débutant doit régler (numéro d'entreprise, caisse d'assurances sociales, gestion de base,...).

Voici la liste des 9 guichets d'entreprises agréés en Belgique.

Nom	Site web
ACERTA D'ENTREPRISES a.s.b.l.      GUICHET	<a href="http://www.acerta.be">http://www.acerta.be</a>
BIZ a.s.b.l.      GUICHET D'ENTREPRISES	<a href="http://www.guichetdentreprisesbiz.be">http://www.guichetdentreprisesbiz.be</a>
EUNOMIA a.s.b.l.	<a href="http://www.eunomia.be">http://www.eunomia.be</a>
FORMALIS a.s.b.l.	<a href="http://www.formalis.be">http://www.formalis.be</a>
SECUREX D'ENTREPRISES AGREE      GUICHET	<a href="http://www.securex.be">http://www.securex.be</a>
H.D.P. GUICHET D'ENTREPRISES a.s.b.l.	<a href="http://www.hdp.be">http://www.hdp.be</a>
PARTENA D'ENTREPRISES a.s.b.l.      GUICHET	<a href="http://www.guichetentreprises.partena.be">http://www.guichetentreprises.partena.be</a>
P.M.E. DIRECT a.s.b.l.	<a href="http://www.pmedirect.be">http://www.pmedirect.be</a>
U.C.M. GUICHET D'ENTREPRISES a.s.b.l.	<a href="http://www.ucm.be">http://www.ucm.be</a>

### 1.11.2 Banque-Carrefour des Entreprises (BCE)

Toute personne physique ou morale voulant exercer une activité professionnelle commerciale ou artisanale doit introduire une demande d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises. L'inscription se fait auprès d'un guichet d'entreprises agréé. L'entreprise reçoit alors un numéro d'entreprise unique. Si vous disposez de plusieurs établissements, vous devez inscrire chaque établissement dans la BCE.

**Tarifs 2012** (purement informatif)

	Personnes physique	Personne morale	Création d'unité d'établissement supplémentaire
Inscription	€ 79,00	€ 79,00	€ 79,00
Extrait de la BCE	€ 11,50	€ 11,50	€ 11,50

### 1.11.3 Caisse d'Assurances sociales

Les cotisations sociales du travailleur indépendant sont calculées et réclamées par sa Caisse d'Assurances sociales (p.e. Groupe S, Xerius, Zenito, Partena, Acerta, Securex,...)

Les cotisations<sup>3</sup> sont calculées sur la base de vos revenus professionnels. En échange, vous recevez par exemple des allocations familiales, une assurance maladie, une assurance invalidité et une pension de retraite.

### 1.11.4 SABAM et la rémunération équitable

La loi belge relative aux droits d'auteurs stipule que pour diffuser des œuvres protégées, il convient d'avoir l'autorisation des ayants droits et de s'acquitter d'une indemnité pour l'utilisation des œuvres musicales. Vous devez à cet effet conclure un contrat avec la Sabam. Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de la Sabam, [www.sabam.be](http://www.sabam.be).

---

<sup>3</sup> Cf chapitre Statut Social

De plus, chaque indépendant qui diffuse de la musique dans des locaux accessibles au public est redevable de la rémunération équitable. La rémunération équitable est établie en fonction de la nature de l'entreprise, de la superficie de l'établissement et, le cas échéant, des heures d'ouverture.

### 1.11.5 RECUPEL

Recupel est l'instance qui organise la collecte et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ('DEEE') en Belgique. Afin de financer ses activités, Recupel encaisse une cotisation par les vendeurs.

## 1.12. Test de connaissances "L'entrepreneur indépendant"

1. Qu'est-ce qu'une profession réglementée ?

Une profession pour laquelle on a seulement besoin d'un diplôme de gestion de base.

Une profession pour laquelle on a besoin d'une attestation d'établissement.

Une profession pour laquelle on a besoin d'un diplôme universitaire.

Une profession fortement réglementée par la police.

2. Quelles formalités sont obligatoires lors de la constitution d'une entreprise unipersonnelle, dans le cas d'une profession réglementée?

Demander un numéro d'entreprise auprès d'un guichet d'entreprises agréé.

Remettre un certificat médical à la Caisse d'Assurances sociales.

Être de la nationalité belge.

Ouvrir un compte bancaire.

Embaucher un comptable agréé.

S'affilier à une Caisse d'Assurances sociales.

Présenter votre contrat de mariage.

Choisir le type d'entreprise (entreprise unipersonnelle ou société).

Prouver vos connaissances en gestion de base au moyen de votre expérience pratique.



Solliciter un permis d'environnement.

S'inscrire auprès d'un secrétariat social.

3. Quand faut-il s'affilier à une Caisse d'Assurances sociales?

Au plus tard le jour qu'on commence l'activité indépendante

Dans un délai de 90 jours après le démarrage de votre entreprise

Ce n'est pas obligé. Il suffit d'être affilié à une mutualité.

4. Quelles sont les cotisations les plus importantes auxquelles l'affiliation à la Caisse d'Assurances vous donne droit?

pension de retraite

allocation de chômage

assurance maladie et invalidité gros risques

assurance maladie petits risques

pécule de vacances

bonus de fin d'année

allocations familiales

5. Comment faut-il mentionner le numéro d'entreprise d'une entreprise assujettie à la TVA?

Numéro d'entreprise 123.456.789

Numéro TVA: 0123.456.789

BE 123.456.789

TVA BE 0123.456.789

0123.456.789